

## **Pièces à fournir pour l'examen des dossiers** (à titre indicatif)

### **6 – LE RECLASSEMENT POUR INAPTITUDE PHYSIQUE SUITE À UN ACCIDENT DE SERVICE OU UNE MALADIE RECONNUE IMPUTABLE AU SERVICE**

- Imprimé de saisine de la Commission de Réforme indiquant de manière précise l'objet de la saisine et les questions pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis.
- Dossier initial complet de l'agent (sauf si le dossier a déjà été examiné en commission de réforme).
- Demande de l'intéressé.
- Description du poste éventuellement proposé.
- Rapport du médecin de prévention.